

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Commune de Créancey

**dossier n° PC 021 210 18 B0003**date de dépôt : **26 avril 2018**demandeur : **Monsieur Nicolas MARC**pour : **l'extension de l'habitation**adresse terrain : **13 rue de la lochère, à  
Créancey (21 320)****ARRÊTÉ**

A2018-33

**accordant un permis de construire  
au nom de la commune de Créancey****Le maire de Créancey,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 26 avril 2018 par Monsieur Nicolas MARC demeurant 13 rue de la lochère, à Créancey (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension de l'habitation ;
- sur un terrain situé 13 rue de la lochère, à Créancey (21 320) ;
- pour une surface de plancher créée de 66 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 31 mai 2018 et assorti de prescriptions ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 26 avril 2018 ;

Considérant que le projet est situé dans le champ de visibilité du château et de l'Eglise inscrite sur l'inventaire des monuments historiques ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords mais qu'il peut cependant y être remédié ;

**ARRÊTE****Article 1**

Le permis de construire est ACCORDÉ sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Pour une intégration réussie du projet situé en abords des monuments historiques, prévoir des menuiseries gris clair ou beige ; le blanc, couleur vive, est proscrit.

Fait à Créancey, le 11 juin 2018

Le maire,  
Jocelyn CHAPOTOT